

Villefranche de Lauragais,
Le 31/01/2023,

Objet : demande de subvention 2023.

Nos références :

Dossier suivi par le service Finances

finances@mairie-villefranchedelauragais.fr

Madame, Monsieur le(a) Président(e),

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre demande de subvention annuelle en nous retournant le dossier-type complété. Ce dossier est disponible à l'accueil de la Mairie, et téléchargeable sur le site Internet à l'adresse suivante : www.mairie-villefranchedelauragais.fr

Nous vous rappelons que la subvention concerne les dépenses de fonctionnement général de l'association, les dépenses liées aux frais de transport et les projets spécifiques. Chaque demande doit être accompagnée des justificatifs correspondants.

Une commission se réunira pour examiner votre demande ; tout dossier n'étant pas parvenu à la Mairie passé le, délai ne pourra être étudié. A l'issue de cette commission d'attribution et du vote du Conseil Municipal, nous vous informerons de la suite donnée à votre demande.

Si votre demande excède plus de 25000€ une convention d'objectifs et de moyens devra être signée avec la Mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le(a) Président(e), l'expression de nos respectueuses salutations.

Madame Valérie GRAFEUILLE ROUDET
Maire de Villefranche de Lauragais.

